



ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

ECOLES EUROPEENNES - Appel à candidats pour un poste de Directeur adjoint du cycle secondaire à l'École européenne de Luxembourg II

Prise de fonction le 1^{er} septembre 2023

Référence de l'appel : DIR – LUX II – 2023/2024

L'emploi dans le présent appel à candidatures des noms masculins pour les différents titres et fonctions est épïcène en vue d'assurer la lisibilité du texte nonobstant les dispositions du décret du 21 juin 1993 relatif à la féminisation des noms de métier.

La sélection des candidats s'effectue au sein du Comité de sélection présidé par le Secrétaire général des Ecoles européennes conformément au Règlement d'application concernant la nomination et l'évaluation des Directeurs et Directeurs adjoints des Écoles européennes.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le détachement dans les Ecoles européennes s'effectue en vertu de l'article 18 du décret du 24 juin 1996 *portant réglementation des missions, des congés pour mission et les mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.*

I. CONDITIONS D'ACCÈS

- Le candidat doit avoir été nommé à titre définitif en qualité de directeur dans l'enseignement secondaire obligatoire conformément aux prescrits du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et directrices dans l'enseignement.
- Le candidat doit posséder au minimum la maîtrise de trois langues dont deux au moins parmi une des trois langues véhiculaires (allemand – anglais - français). Le candidat doit s'engager à apprendre la langue du pays siège de l'école. Le niveau de connaissance de la langue du pays est un atout.
- Le candidat doit démontrer sa parfaite connaissance du système des Ecoles européennes.

II. PROFIL DE FONCTION

- Le Directeur adjoint dépend du Statut du Personnel détaché des Ecoles européennes disponible sur <https://www.eurasc.eu/fr>.
- Le candidat doit pouvoir démontrer qu'il possède des compétences managériales sur le plan pédagogique, administratif et financier, par exemple pour pouvoir :
 - diriger une école considérée dans sa globalité ;
 - établir des relations humaines sereines ;
 - gérer et résoudre des conflits ;
 - gérer des ressources humaines, matérielles et financières ;

- animer, mener des réunions et synthétiser les débats ;
- mettre en place et développer un système de contrôle de qualité dans les différents domaines de gestion d'une école.

III. PRESENTATION DES CANDIDATURES

Constitution du dossier:

- Lettre de motivation.
- *Curriculum Vitae* obligatoirement sous format Europass
 - <https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv>
- Qualifications : copie diplôme (s).
- Extrait du casier judiciaire modèle II, daté de moins de six mois.
- Document officiel attestant que le candidat n'a pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire qui serait incompatible avec la fonction.
- Copie de l'arrêté de nomination à titre définitif.
- Aptitudes, compétences et réalisations particulières.
- Le cas échéant, atouts que le candidat souhaite mettre en avant.

IV. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Pour être jugé recevable, votre dossier complet de candidature devra être adressé, pour le **15 février 2023 au plus tard par courrier recommandé**, date de la poste faisant foi.

Votre courrier recommandé doit être adressé à l'attention de:

Caroline Désir
Ministre de l'Education
Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
c/o Cellule Affaires générales
Place Surllet de Chokier, 15-17
1000 BRUXELLES

La candidature sera également envoyée **par courriel (avec le dossier complet de candidature sous format PDF)** pour le **15 février 2023 au plus tard** à l'adresse suivante : ecoleseuropeennes@gov.cfwb.be

L'analyse des dossiers des candidats dont les candidatures auront été jugées recevables sera effectuée sur base de leurs titres et mérites. Seules les 3 candidatures les plus en adéquation avec le profil seront conviées à un entretien.